



HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

Collectif NI PAUVRE NI SOUMIS Midi Pyrénées

nipauvrenisoumis.mp@free.fr

Site internet MP : http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/crbst_0.html

Site internet national : <http://www.nipauvrenisoumis.org/>

Toulouse, le 15 novembre 2008

A Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux,
Députés, Sénateurs, leurs adjoints et suppléants

Objet : appel à mobilisation aux côtés du collectif « Ni pauvre, ni soumis » le 5 décembre 2008 à 15 h devant la Préfecture de Toulouse

Mesdames, Messieurs,

« Ni Pauvre, Ni Soumis » est un collectif de plus de cent associations nationales qui se bat pour un revenu d'existence décent égal au SMIC brut pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes qui ne peuvent pas ou plus travailler quelque soit leur âge et sans tenir compte du revenu du conjoint.

L'Allocation Adulte Handicapé revalorisée bien tardivement pour atteindre les 5 % d'augmentation en 2008, est depuis le 1er septembre de 652 € par mois ! Les rentes d'accident du travail, de maladies professionnelles, les pensions de retraite ou d'invalidité n'ont été augmentées que de 0,8 % !

Le collectif « Ni Pauvre Ni Soumis » dénonce ces augmentations inégales et bien en dessous des besoins réels !

Alors que l'inflation, en un an, s'établit à 3,4 %, le niveau de vie réel de celles et ceux qui ne peuvent pas travailler ne cesse de plonger ! Inadmissible et contradictoire avec la volonté affichée du gouvernement de renforcer le pouvoir d'achat !

De plus, les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes sont chaque jour plus pénalisées par :

- les différents forfaits ou franchises qui augmentent le coût de l'accès aux soins d'abord ;
- puis par les malus écologiques ensuite, qui atteignent de plein fouet les personnes qui doivent utiliser un véhicule équipé ou aménagé en fonction de leur handicap (boite auto, gros véhicule avec hayons,...)
- et par la suppression des points supplémentaires attribués aux jeunes étudiants en situation de handicap susceptibles d'être boursiers.

Quant aux annonces faites sur la réforme de l'Allocation Adulte Handicapé, (et non sur l'ensemble des revenus des personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes), elles ne répondent toujours pas aux problèmes de revenus bien en dessous du seuil de pauvreté. Elles n'apportent pas plus de réponse aux personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler.

La grande marche de NPNS vers l'Élysée du 29 mars 2008 avait réuni plus de 35 000 personnes. Depuis les collectifs régionaux et locaux n'ont cessé de se mobiliser. A Toulouse, de nombreuses manifestations ont eu lieu depuis le mois de février. (Voir site Internet du collectif Midi Pyrénées)

Aujourd'hui, et malgré toutes les mobilisations à Toulouse et ailleurs, le Président de la République et son gouvernement restent sourds à nos demandes.

Tous ensemble réclavons un projet de société qui n'exclut personne, faisons en sorte que les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de participation, de non-discrimination, de respect et de dignité cessent d'être des mots, encore des mots, toujours de des mots, rien que des mots.

Le collectif « Ni Pauvre Ni Soumis » Midi-Pyrénées lance un appel à tous les élus de la région Midi-Pyrénées. Maires, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux, Députés, Sénateurs : nous vous demandons d'être aux côtés des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes, de leurs familles et amis.

Une personne handicapée ou valide, vous contactera afin que vous soyez à ses côtés (avec écharpe). Vous pourrez prendre la parole en soutien aux revendications de NPNS. Tous les élus de Midi-Pyrénées sont informés et invités !

Venez nous rejoindre le 5 décembre 2008 à 15 heures devant la préfecture de Toulouse, place Saint-Étienne. Bien que certains élus aient déjà apporté leur soutien et se soient montrés à nos côtés dans nos différentes mobilisations, c'est de vous tous dont nous avons besoin !

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le collectif « Ni Pauvre, Ni Soumis Midi Pyrénées »

Contact Haute-Garonne & Midi-Pyrénées : Odile MAURIN: odile.maurin@free.fr & nipauvrenisoumis.mp@free.fr (HANDI-SOCIAL -TOULOUSE)

Contact Ariège : Corinne ROMERO : delegation09@afm.genethon.fr (AFM09 – MIREPOIX)

Contact Aveyron : Jacky AURAN : dd.12@apf.asso.fr (APF12 – RODEZ) – René MAZARS (AFP – LA PRIMAUBE) : remazcpam@yahoo.fr

Contact Hautes-Pyrénées : en cours

Contact Lot : Patricia CHATELIN : chatelin-laboul@wanadoo.fr ou Joëlle MOLESIN : molesin.joelle@orange.fr (ANDAR 46 – CAHORS)

Contact Gers : Anne-Marie NUNES : hanamaria@aliceadsl.fr (APF 32 - AUCH)

Contact Tarn : Pascal DERO : alliancemidi-pyrenees@orange.fr (ALLIANCE MALADIES RARES MIDI-PYRENEES - LOMBERS) ou Georges GAUTHIER : georges.gauthier@sarcoïdose-infos.com (SARCOÏDOSE INFOS –ALBI)

Contact Tarn & Garonne : Chantal L'HOIR : asso.thyroide@worldonline.fr (AFMT – BOURRET)

PJ : pacte inter-associatif signé par plus de 100 associations nationales pour un revenu d'existence décent et liste des organisations nationales signataires

Liste associations signataires NPNS en Midi-Pyrénées

AAD MP (Association Avenir Dysphasie)
ACT UP Sud Ouest
AFH (Association Française des Hémophiles)
AFM (Association Française contre les Myopathies)
AFMT (Association Française des Malades de la Thyroïde)
AFP (Association Française des Polyarthritiques)
AFTC MP (Association des Familles de Traumatisés Crâniens Midi Pyrénées)
AI DES MP
ALMVSO (Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix du Sud-Ouest)
AMMi (Association des Maladies Mitochondriales)
AMR MP (Alliance Maladies Rares Midi Pyrénées)
ANDAR Haute Garonne (Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde)
ANDAR Lot (Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïdes)
ANPEA (Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles)
ANPEDA (Association Nationale de Parents d'Enfants Déficients Auditifs)
ANR (Association Neurofibromatoses et Recklinghausen)
APAJH 46 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)
APEHD (Association de Parents d'Enfants Handicapés ou différents)
APF (Association des Paralysés de France)
ARSEAA (Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfant, l'Adolescent et l'Adulte)
ASL (Association Strümpell Lorrain)
BEPAM (Association pour le Bien-être des Personnes Âgées et des Malades)
CAP TED (Compétences et Accompagnement des Personnes avec TED)
CASE DE SANTE
CCPE (Collectif Citoyen à Part Entière)
CCS (Couples Contre le Sida)
CHA (Coordination Handicap Autonomie)
CI SS MP (Collectif Inter associatif Sur la Santé de Midi Pyrénées)
CnR 31 (Conseil National de la Résistance 31)
CSC (Connaitre les Syndromes Cérébelleux)
DAL Toulouse (Droit Au Logement)
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail)
GI HP MP (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques Midi Pyrénées)
HANDI -SOCIAL
LDH Toulouse (Ligue des Droits de l'Homme)
LMDE (La Maison Des Epilepsies)
NAFSEP (Nouvelle Association Française des Sclérosés En Plaques)
REVI VRE France

SARCOÏDOSE INFO

UFAL 31 (Union des Familles Laïques)

UNAFAM MP (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)

URAF (Union Régionale des Associations Familiales)

URAPEI MP (Union Régionale des Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales)

NI PAUVRE
NI SOUMIS

**PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP OU DE MALADIE INVALIDANTE :
L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE**

PACTE INTERASSOCIATIF

La situation est grave : des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, quel que soit leur âge, sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

Cela fait des années que cela dure, tant d'années, trop d'années que nous dénonçons cette situation. La loi du 11 février 2005, en dépit de nos mobilisations n'a pas apporté de réponse à cette question des ressources.

Notre mobilisation inter associative et citoyenne, nous en sommes sûrs, y parviendra ! Parce que notre mission n'est pas de panser des plaies mais bien de défendre des droits !

Qui sont ces personnes dont nous parlons ? Et bien ce sont les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. Ce sont ces familles qui s'inquiètent pour l'avenir de leur enfant, qui aimeraient leur offrir d'autres perspectives que celle d'une précarité et d'une insécurité financière toujours croissantes.

« Ni pauvre, ni soumis », c'est le projet d'une société qui n'exclut personne, c'est faire en sorte que les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de participation, de non-discrimination, de respect et de dignité cessent d'être des mots, encore des mots, toujours des mots, rien que des mots dans le discours de nos politiques.

Ce que nous attendons d'eux, ce que nous exigeons d'eux, c'est qu'ils en viennent enfin aux actes !

NI PAUVRE NI SOUMIS

Au sein d'une société qui prône les valeurs du travail et du mérite, les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, les victimes du travail quel que soit leur âge, se trouvent marginalisées, malgré leur volonté de privilégier le travail à l'assistance à chaque fois que cela est possible.

Prétendre qu'une majorité d'entre elles peut accéder à une activité professionnelle est donc en l'état illusoire. Les conséquences du handicap, de la maladie ou de l'âge impactent durablement la capacité de travail ou l'employabilité.

De fait, ces personnes cumulent « situation de handicap ou de maladie » et « précarité », ce qui compromet leur citoyenneté si elles ne bénéficient pas d'un revenu de remplacement.

Or le sujet des ressources des personnes en situation de handicap ou ayant une maladie invalidante a été insuffisamment traité par la loi « handicap » du 11 février 2005 ou d'autres réformes législatives :

- certaines pensions d'invalidité, l'allocation aux adultes handicapés – même avec l'un de ses compléments - sont inférieures au seuil de pauvreté (817 € mensuels pour une personne seule)¹;
- le complément ressources à l'allocation aux adultes handicapés ou à l'allocation supplémentaire invalidité (ASI) demeure soumis à des critères d'attribution trop restrictifs ;
- les revenus disponibles pour les personnes vivant en établissement, quel que soit leur âge, restent encore trop faibles ;
- après 60 ans, les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante voient encore leurs ressources diminuer ;

De plus, les seuils d'accès à certaines prestations (CMU, CMU C ...) excluent de fait les bénéficiaires de certaines allocations, pour quelques euros, notamment ceux qui ont l'AAH ou à l'ASI.

Dans le même temps, l'augmentation constante des prix des produits de première nécessité, la participation notablement accrue depuis ces dernières années des personnes aux dépenses de santé (entre autres la participation forfaitaire et les franchises médicales) pèsent fortement sur le pouvoir d'achat de ces personnes dont le niveau n'est plus garanti du fait d'un système de revalorisation obsolète (que ce soit pour l'AAH, l'ASI, les pensions d'invalidité et de vieillesse et les rentes d'accident du travail ou de maladie professionnelle).

Pour toutes ces raisons, nos organisations demandent une réforme globale des ressources des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge afin de créer un revenu de remplacement d'un montant au moins égal au SMIC brut.

¹ Référence au seuil de pauvreté calculé par Eurostat (appellation officielle : *Office statistique des communautés européennes*), service statistique de la Commission européenne. Il a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, notamment en collectant et en agrégeant des données harmonisées provenant des instituts nationaux de statistiques.

NI PAUVRE NI SOUMIS

PRINCIPES

L'alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946 précise : « *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

La solidarité familiale et la responsabilité individuelle ne sauraient donc en aucun cas se substituer, à elles seules, à la solidarité nationale.

En conséquence, la solidarité nationale doit :

1. **engager** une politique déterminée permettant un réel accès à la formation et à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie invalidante ou victimes du travail en capacité de travailler ;
2. **garantir** à toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler l'accès à un revenu d'existence personnel décent, à la hauteur du SMIC brut, quel que soit leur âge ;
3. **harmoniser**, en les améliorant, les différents régimes d'allocations et de pensions existants ;
4. **sortir** de la logique d'assistance qui prévaut depuis trop longtemps et porte atteinte à la pleine citoyenneté des personnes.

REVENDEICATIONS

- Créer un revenu de remplacement égal au moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui – ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.
Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;
- Permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel – selon le principe du RSA² - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

Nos organisations demandent au Président de la République de proposer une réforme des ressources des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante permettant d'harmoniser les différents dispositifs aux représentants associatifs dès le 1^{er} trimestre 2008 de sorte qu'elle puisse entrer en application dès le 1^{er} janvier 2009.

Sans attendre ces nouvelles dispositions, nos organisations demandent, conformément aux promesses électorales, une revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés d'au minimum 5% en 2008, ainsi qu'une revalorisation au moins équivalente pour la pension d'invalidité, l'allocation supplémentaire invalidité, le minimum vieillesse et les rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles, au regard de l'urgence et de la précarité de la situation des personnes concernées.

² Revenu de solidarité active



Liste des organisations nationales signataires du Pacte inter associatif, membres du mouvement Ni pauvre, ni soumis

1. Act Up Paris
2. Action Contre les Spondylarthropathies - France (ACS-France)
3. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
4. AIDES
5. Alliance Maladies Rares
6. Association d'Aide aux Personnes Incontinentes (AAPI)
7. Association des accidentés de la vie (FNATH)
8. Association des Cités du Secours Catholique
9. Association de défense des polyhandicapés (ADEPO)
10. Association Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages (ASSO E3M)
11. Association des familles d'enfants handicapés de La Poste et France Télécom (AFEH)
12. Association des familles victimes du saturnisme (AFVS)
13. Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRE)
14. Association du Locked-In Syndrome (ALIS)
15. Association de lutte contre la Spondylarthrite Ankylosante et les spondylarthropathies associées (Alussa)
16. Association de l'Ostéogénèse Imparfaite - Maladie des Os de verre (AOI)
17. Association des Paralysés de France (APF)
18. Association / Fédération nationale FIBROMYALGIE SOS
19. Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
20. Association Française contre les Myopathies (AFM)
21. Association Française de l'Ataxie de Friedreich
22. Association Française des Hémophiles (AFH)
23. Association Française des Polyarthritiques (AFP)
24. Association française pour les Epilepsies
25. Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA)
26. Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)
27. Association Nationale des Cardiaques Congénitaux (ANCC)
28. Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde (ANDAR)
29. Association nationale Fibromyalgie France
30. Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)



31. Association nationale pour les sourds aveugles et les sourds malvoyants (ANPSA)
32. Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)
33. Association des personnes de petite taille (APPT)
34. Association pour la Recherche sur la Sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone (A.R.S)
35. Autisme-France
36. Bureau de coordination des associations de malentendants et devenus sourds (BUCODES)
37. Collectif des démocrates handicapés (CDH)
38. Collectif inter associatif sur la santé (CISS)

39. Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés (CLAPEAHA)
40. Comité de Liaison et de Coordination des Associations de personnes handicapées et malades chroniques (CLCPH)
41. Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP)
42. Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CNPSAA)
43. Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE)
44. Coordination handicap et autonomie
45. Dyspraxique Mais Fantastique (DMF)
46. Épilepsie-France
47. Fédération ADESSA (services aide à domicile)
48. Fédération de l'Arche en France
49. Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour personnes en situation de Handicap (FAGERH)
50. Fédération des Associations de parents d'enfants déficients auditifs (ANPEDA)
51. Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)
52. Fédération française des groupements de Parkinsoniens (FFGP)
53. Fédération des malades et handicapés (FMH)
54. Fédération des maladies orphelines (FMO)
55. Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC)



56. [Fédération Française des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage](#)
(F.L.A)
57. [Fédération Française du syndrome de Williams](#)
58. [Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux \(FNAIR\)](#)
59. [Fédération nationale des aphasiques de France \(FNAF\)](#)
60. [Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap \(FNASEPH\)](#)
61. [Fédération Nationale des Associations de Familles de Polyhandicapés \(FEDE ADEPO\)](#)
62. [Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales \(FEGAPEI\)](#)
63. [Fédération Nationale des Associations de Personnes Âgées Et de leurs Familles \(FNAPAEF\)](#)
64. [Fédération nationale des déficients et transplantés hépatiques \(TRANSHEPATE\)](#)
65. [Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France \(FISAF\)](#)
66. [Fondation Autisme](#)
67. [Forum européen des personnes handicapées \(FEPH\)](#)
68. [France Alzheimer \(FA\)](#)
69. [France terre d'asile](#)
70. [Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques \(GIHP\)](#)
71. [Groupe de Liaison et d'Information Post Polio \(GLIP\)](#)
72. [Groupe de Réflexion et Réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes en situation de Handicap \(GRATH\)](#)
73. [Handicap International](#)
74. [Handicaps associés \(HANDAS\)](#)
75. [HyperSupers TDAH France \(TDAH\)](#)
76. [L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées \(LADAPT\)](#)
77. [Ligue des Droits de l'Homme \(LDH\)](#)
78. [NOUS AUSSI](#), Association Française des Personnes Handicapées Intellectuelles



79. [Nouvelle association Française des Sclérosés en Plaques](#) (NAFSEP)
80. Rencontres jeunes et handicap
81. [Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les droits de l'homme](#) (RAIDH)
82. [SOS Hépatites Fédération](#)
83. [Tjenbé Rèd](#), mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale
84. [Union nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux domiciles](#) (UNA)
85. Union nationale d'associations pour personnes handicapées (UNAPH)
86. [Union nationale des Amis et Familles de Malades psychiques](#) (UNAFAM)
87. [Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens](#) (UNAFTC)
88. [Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires d'institutions du secteur sanitaire, social, médico-social, médico-éducatif et éducatif spécialisé](#) (UNALG)
89. [Union nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficents Auditifs](#) (UNAPEDA)
90. [Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis](#) (UNAPEI)
91. [Union des Fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif](#) (UNIFED)
92. [Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif](#) (UNISDA)
93. [Union pour la lutte contre la Sclérose en Plaques](#) (UNISEP)
94. [Vaincre la Mucoviscidose](#)

Paris, le 29 août 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Ressources des personnes en situation de handicap au 1^{er} septembre 2008
Des augmentations inégales en-dessous des besoins réels**

L'Allocation aux adultes handicapés, selon un décret à paraître, devrait être revalorisée de 3,9 %. Les compléments d'AAH, eux, n'augmenteront pas, limitant de fait ce coup de pouce alors qu'ils sont attribués aux personnes ayant les handicaps les plus sévères. Pire : les rentes d'accidents du travail, les pensions de retraite ou d'invalidité ne se voient, elles, revalorisées que de 0,8 %. Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » dénonce cette absence de réévaluation effective des ressources de bon nombre de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes au regard de leurs difficultés à vivre décemment alors que tout augmente !

L'inflation, en un an, s'établit à 3,4 %, et les prix de produits de première nécessité sont plus encore tirés vers le haut. Les revalorisations annoncées restent donc dans le quotidien des personnes concernées bien théoriques et en dessous des pourcentages affichés. Le niveau de vie réel de celles et ceux qui ne peuvent pas travailler ne cesse de plonger ! Inadmissible et contradictoire avec la volonté affichée par le gouvernement de renforcer le pouvoir d'achat des Français !

Pire : les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes sont chaque jour plus pénalisées. Par les différents forfaits et franchises qui augmentent le coût de l'accès aux soins, d'abord ; puis par les malus écologiques, qui atteignent de plein fouet les personnes qui ne peuvent conduire qu'un véhicule équipé d'une boîte automatique ; enfin par la suppression des points supplémentaires attribués aux jeunes étudiants en situation de handicap susceptibles d'être boursiers.

Enfin, le président de la République et le gouvernement finalisent le projet de revenu de solidarité active et proposent une nouvelle taxe pour financer cette réforme. Si ce dispositif RSA n'est pas directement transposable pour les bénéficiaires de l'AAH ou de pensions d'invalidité, les associations demandent un dispositif équivalent dans le cadre de la création d'un revenu d'existence. Le combat contre la pauvreté concerne aussi les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui sont, une fois de plus, « mises de côté » sans qu'on leur ait apporté une réponse correspondant à leurs difficultés. Avec la création d'une taxe pour le RSA, le président de la République et le gouvernement savent trouver les moyens lorsqu'il y a une volonté politique.

En dépit de la mobilisation continue, partout en France, des collectifs « Ni pauvre, ni soumis » initiée par la grande manifestation du 29 mars dernier et qui depuis n'a jamais faibli, le gouvernement reste sourd. Les 35 000 personnes descendues dans la rue le 29 mars dernier et toutes les personnes qu'elles ont représentées ou toutes celles qui ont depuis rejoint le mouvement en ont assez d'être ainsi ignorées. !

Les associations regroupées dans le collectif « Ni pauvre, ni soumis » vont lors de cette rentrée maintenir la pression sur les pouvoirs publics pour qu'enfin ceux et celles qui ne peuvent pas travailler puissent être des citoyens à part entière, et pour que les bénéficiaires des pensions d'invalidité ou de rentes accidents du travail et maladies professionnelles bénéficient a minima des mêmes revalorisations !

Contacts presse :APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65 sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.frFNATH - François Verny : 01 45 35 31 87 francois.verny@fnath.comUNAPEI - Charles Carpentier : 01 44 85 50 63 c.carpentier@unapei.orgAIDES - Marjolaine Bénard : 01 41 83 46 53 / 06 10 41 23 86 mbenard@aides.orgCISS - Marc Paris : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 m paris@leciss.org

Accueil » Grand Sud » Toulouse

Publié le 29/10/2008 09:53 | Ph. E.

« Ni pauvre ni soumis » reçu à la Sécu

Social. Les adultes handicapés ont rencontré trois présidents de CPAM, hier.



Les handicapés hier devant la Sécu. Photo DDM, Michel Labonne

complète Odile Maurin. Pour cette responsable du mouvement, « malgré la récente revalorisation de l'AAH (allocation adulte handicapée, 652 € par mois) nous sommes 25 % en dessous du seuil de pauvreté. Pour quelques euros en trop, nous n'avons pas accès à la CMU. Les bourses pour étudiants handicapés ont été supprimées, la prestation de compensation du handicap n'est pas accessible à tous ».

« Ni Pauvre Ni Soumis » se bat pour un revenu d'existence décent égal au Smic brut pour les handicapés ou personnes atteintes de maladies invalidantes qui ne peuvent pas ou plus travailler, quel que soit leur âge et sans tenir compte du revenu du conjoint. Un rassemblement est prévu devant la préfecture le 5 décembre. L'association invite les élus à y participer.

Une délégation des militants de l'association « Ni pauvre ni soumis », qui lutte pour que les adultes handicapés bénéficient d'un niveau de ressources décent, a été reçue par les présidents des caisses primaires d'assurance maladie de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées, hier à l'issue d'une manif organisée devant les locaux de la CPAM, boulevard Léopold-Escande.

« Le 18 juin dernier, lors d'une manifestation similaire à la CAF, le président de la CPAM 31 avait déjà manifesté son soutien » rappelle Yannick Martin, un des porte-parole de l'association. « Cette fois-ci nous avons voulu étendre notre action à d'autres caisses départementales, les présidents nous ont promis de faire remonter nos revendications à Paris »



Imprimer



Envoyer à un ami



S'abonner à ce flux RSS



+ Augmenter



- Diminuer

Sur le même thème :

[Manif contre les franchises médicales](#)

[Manif Halloween pour infirmières libérales](#)

[Hausse inquiétante des arrêts de travail dans le Tarn](#)

[Le « chèque santé » pour améliorer votre couverture](#)

[« Il faut sauver la Sécurité sociale »](#)

[Solidarité. Véhiculer les personnes touchées par l'Alzheimer](#)

[Consulter les archives](#)